

## Construire un "outil" de consultation citoyenne à l'échelle nationale

### Objet

Initier une démarche pour mettre en place un "outil" permettant la consultation des citoyen.ne.s à l'échelle nationale, et de prendre les moyens de le faire vivre.

### Pourquoi et enjeux

Dans un contexte caractérisé par :

- une demande croissante des citoyens d'être des acteurs déterminants des prises de décisions qui les concernent
- le refus et l'incapacité de l'immense majorité des pouvoirs en place de prendre en compte cette demande
- la réalisation de nombreuses initiatives de consultation organisées par les pouvoirs ou contre-pouvoirs dans des conditions très critiquables, soit intentionnellement (tout est fait pour obtenir le résultat recherché), soit par manque de réflexion et de savoir-faire,

les expériences accumulées au cours de ces dernières années (notamment mais pas seulement dans le cadre des actions de défense du service public postal) rendent réaliste l'idée de la construction d'un outil de consultation de l'ensemble des citoyen.ne.s du territoire national. Cet outil permettrait également la consultation sur des échelles plus réduites (du quartier ou du hameau à la Région).

A l'opposé des démarches populistes qui surfent sur les pulsions émotionnelles et les réactions immédiates, la dynamique de création d'un tel outil relèverait de l'Education Populaire, par l'éducation à la citoyenneté dont elle serait porteuse.

### Quelques caractéristiques

- **un outil fondé sur le lien humain de proximité** (ce qui n'exclut pas l'utilisation des technologies numériques en complément maîtrisé), matérialisé par un **réseau de contacts** répartis sur l'ensemble du territoire sur la base approximative d'une personne relais pour 25 cellules familiales
- **des consultations de type référendaire (OUI / NON) ou à choix multiples**, en ayant le soucis d'éviter le "NON sans perspective alternative", ou afin de **recenser des besoins** sur un sujet particulier
- un outil **indépendant** des groupes politiques, confessionnels, financiers, etc ...
- une **methodologie éthique rigoureuse et transparente** :
  - o explicitée dans une **charte** dont le premier jet sera rédigé par les initiateurs, et qui évoluera en fonction des besoins au fur et à mesure de la mise en place du réseau ;
  - o des référents éthiques locaux, un comité d'éthique national (si besoin, des comités éthiques régionaux, départementaux, ... à voir !) seront chargés de la vigilance et de l'aide à apporter pour la bonne application des principes méthodologiques ;
  - o un **module de formation** (en cours de création) destiné à des **"noyaux de citoyens actifs"** sur une localité permettant à la fois de mettre en œuvre des consultations citoyennes, et d'initier la

création de collectifs citoyens locaux, constitués à terme des personnes relais nécessaires aux consultations. Chaque personne relais aura un référent susceptible de lui venir en aide en cas de besoin.

## **Les points-clés de cette méthodologie éthique de consultation**

- **l'affirmation de valeurs humaines fortes** constituant le cadre dans lequel se développera cet outil, permettant d'éviter les possibles dérives (xénophobes, populistes et autres ....) : **elles seront explicitées dans la Charte.**

- une grande attention à **la question**

Toute question à laquelle les citoyens seront conviés à répondre respectera les règles suivantes : un seul objet par question, ne pas induire la réponse, ne pas comporter d'argumentation.

*Contre-exemples : **le référendum sur l'aéroport de ND des Landes***

*la question portait sur le transfert de l'aéroport ce qui n'est pas correct pour 2 raisons*

*- c'est la construction de l'aéroport qui pose problème, le transfert relève de l'argument*

*- elle sous entend qu'il ne restera plus de trafic aérien sur Nantes, ce qui est faux.*

***le référendum citoyen de 2009 sur la Loi Postale***

*la question, qui a été imposée par des politiques, commençait par "le gouvernement ....", ce qui a induit un double objet à la question : le positionnement par rapport à la Loi postale, ou par rapport au gouvernement.*

- **l'information** et l'argumentation doivent être **fiabiles (vérifiées) et** équilibrées entre les différents termes du choix (même volume, même sérieux) ; en fonction de l'objet de la consultation, des espaces de débat, d'échanges de réflexion collectives sont ouverts à l'ensemble des citoyens.

Lors du vote, il est mentionné sur le bulletin ou questionnaire "j'ai pu m'informer, j'ai pu débattre et ainsi me former une opinion : je peux donc donner mon avis sur la question posée"

- **l'émargement** doit être systématique, car il est le moyen qui garantit l'unicité du vote (que la consultation se déroule par enquêtes en porte à porte, ou par vote dans des urnes)

- **aucune obligation de participer** (aucun jugement vis à vis de personnes qui refuseront de donner leur avis) ; plusieurs raisons peuvent amener des personnes à ne pas vouloir donner leur avis :

je ne me sens pas concerné(e)

je n'ai pas le temps et l'énergie de me forger une opinion, je laisse les autres donner leurs avis

je ne suis pas d'accord avec la question telle qu'elle est formulée

je ne suis pas d'accord avec le principe de cette consultation,

etc ...

- une grande **confidentialité** dans les réponses, alliée à une totale **transparence** dans la gestion de l'outil.

- **la prise du temps indispensable** au respect de ces conditions

**Il n'est pas interdit d'espérer qu'une telle initiative suscitera un enthousiasme qui permettra de donner corps à ce qui n'est qu'une idée, bientôt un projet .... et demain une réalité ?**

*\* Réseau Citoyen : regroupement d'une dizaine d'associations citoyennes du Nord-Isère, de la Bièvre et du Voironnais*

## **ANNEXE : quelques enseignements à tirer de deux cas précis de consultations citoyennes dans le cadre de la défense du service public postal**

### **Le référendum citoyen de 2009 (loi postale)**

Face à l'annonce du prochain passage au Parlement de la Loi Postale (annoncé pour septembre 2009), dans un contexte qui ne laisse aucun doute sur le vote des députés et sénateurs, et guère d'espérance sur la capacité des actions "traditionnelles" de mobilisation de mettre en échec ce projet, l'idée est lancée par quelques militants isérois d'un "référendum citoyen". Avec cette utopie : si des millions de citoyens expriment leur opposition à cette loi, le gouvernement et la majorité parlementaire prendront-ils le risque de la faire passer ?

Très vite, des contacts "horizontaux" pris avec des collectifs locaux de divers départements montrent une adhésion à la proposition. Le délai est court (d'autant plus que se profilent les deux mois d'été ...), ils incitent à la prise de deux initiatives :

- mettre rapidement les instances nationales dans la boucle, en comptant sur leur capacité de faire caisse de résonance, dans la mesure où elles jugeront la proposition appropriée : c'est ce qui va se passer, Convergence, les associations politiques de maires (communistes et républicains, socialistes, verts) et l'ensemble des partis politiques de gauche et plusieurs syndicats décident de s'impliquer

- préparer matériellement la consultation : le Collectif départemental de défense du service public postal en Isère élabore ce qu'il nommera le "kit référendum" : son expérience des consultations citoyennes, son savoir-faire doublé d'une éthique de l'information et de la consultation lui permettent de concevoir en quelques jours un projet d'affiche, les bulletins de vote, un argumentaire, et surtout des propositions méthodologiques.

Dans la mesure où les déterminants seront le nombre de votants et la crédibilité de la consultation, trois points sont considérés comme incontournables :

**1 : la question.** Un mot ne doit pas figurer dans la question : "gouvernement". En effet, il ne faut pas demander aux citoyens de se positionner pour ou contre le gouvernement, mais pour ou contre la privatisation rampante de La Poste et la remise en cause du service public. Nous savons que de nombreuses personnes "de droite" sont hostiles à cette évolution, comme en attestent les sondages d'opinion estimant entre 2/3 et 3/4 la proportion de citoyens opposés à la loi.

**2 : l'émargement.** Pour éviter toute suspicion de double vote, l'émargement sur liste électorale doit être la règle partout (l'accès aux listes électorales est un droit, et si un maire fait de la résistance, il est possible d'imaginer des moyens de contrôle non contraignants de l'unicité du vote).

**3 : un argumentaire équilibré.** Les arguments "POUR" et les arguments "CONTRE" doivent avoir la même importance. Pour le "CONTRE", pas de problème. S'agissant du "POUR", il est suggéré de demander à la direction de La Poste et au ministère de tutelle de fournir leurs arguments. Prévoyant qu'ils ne répondront pas, des documents collectés (articles de presse, prises de paroles à l'Assemblée Nationale, déclarations du directeur national de la Poste) ont permis de rédiger cette argumentation. Un document avec une feuille A4 pour le OUI, une feuille A4 pour le NON est élaboré.

Résultat à fin août 2009, après le passage dans les tuyaux nationaux (partis politiques notamment) :  
- il n'est plus question de "référendum" mais de "votation" : ce terme, qui est utilisé en Suisse pour désigner une consultation mais a chez nous un autre sens (l'action de voter), est très ambigu ; pourquoi dévaloriser cette consultation citoyenne, en réduire l'importance en l'affublant d'un mot

n'ayant pas de sens véritable ?

- la question commence par "Le gouvernement"

- l'émargement ne sera pas la règle partout, certains syndicats transformant le vote en pétition sur les lieux de travail (sans demander un engagement à ne pas voter une deuxième fois dans sa commune)  
- le double argumentation ne sera reprise que par 3 départements. "On ne va quand même pas leur faire de la pub !", a expliqué un militant politique comme justification de ne produire que les arguments du NON.

2 350 000 votants, impensable au départ, les gendarmes à l'affût au téléphone toute la journée du vote pour connaître les premiers résultats (sur demande du ministère de l'Intérieur, préciseront-ils). Et surtout une ambiance incroyable autour des urnes, des gens qui se parlent, échangent sur le service postal, expriment leur grande satisfaction de cette consultation. Cela n'a pas été suffisant pour empêcher la loi de passer. Mais quand on regarde la carte, on constate qu'en gros un quart du territoire national a été couvert. Rêvons d'une couverture totale, 10 millions de votants, que fait le gouvernement ? Dans les conditions de déroulement de la consultation, il aurait eu beau jeu d'arguer de l'absence d'émargement systématique, et d'une information déséquilibrée pour mettre en doute sa légitimité.

### **La consultation citoyenne de 2006 sur la commune du Pin en Isère**

Confronté à la menace sérieuse d'une réduction drastique des horaires d'ouverture du bureau de poste, le Comité citoyen du Pin engage une consultation des habitants de la commune pour recenser leurs réels besoins en matière d'horaires d'ouverture, et informe La Poste de cette démarche et de son objectif : accepter une diminution des horaires en échange d'une modification des plages horaires de manière à augmenter la fréquentation du bureau. Les étapes de cette action :

- élaboration d'un questionnaire correspondant à ce qu'il faut mesurer
- information de la population de l'enquête à venir
- recrutement de 20 enquêteurs parmi des habitants de la commune (entre 20 et 25 familles à visiter par enquêteur)
- formation des enquêteurs pour que tous pratiquent de la même manière en respectant l'éthique de la consultation (notamment : ne pas chercher à orienter les réponses dans un sens donné)
- enquête en porte à porte (sur 4 semaines) : 90 % des familles donnent leur avis, 1 seul refus de répondre (les autres sont absents)
- la collecte, le traitement et l'analyse des résultats permettent de définir des horaires d'ouverture réduits de 30 % en volume global mais induisant une plus forte fréquentation du bureau de poste.

Cette action a été menée en collaboration étroite avec les élus municipaux d'une part, les postiers et leurs organisations syndicales d'autre part (les associer à la définition des nouveaux horaires).

Résultat : à 1/2 heure près, la proposition ainsi élaborée sera mise en œuvre par La Poste.

Cette action a eu un deuxième impact : les liens qui se sont créés à l'occasion de l'enquête, et la crédibilité des actions citoyennes qui en a résulté ont permis de développer les capacités de l'intervention citoyenne. Avec des résultats variables d'une consultation à l'autre ...